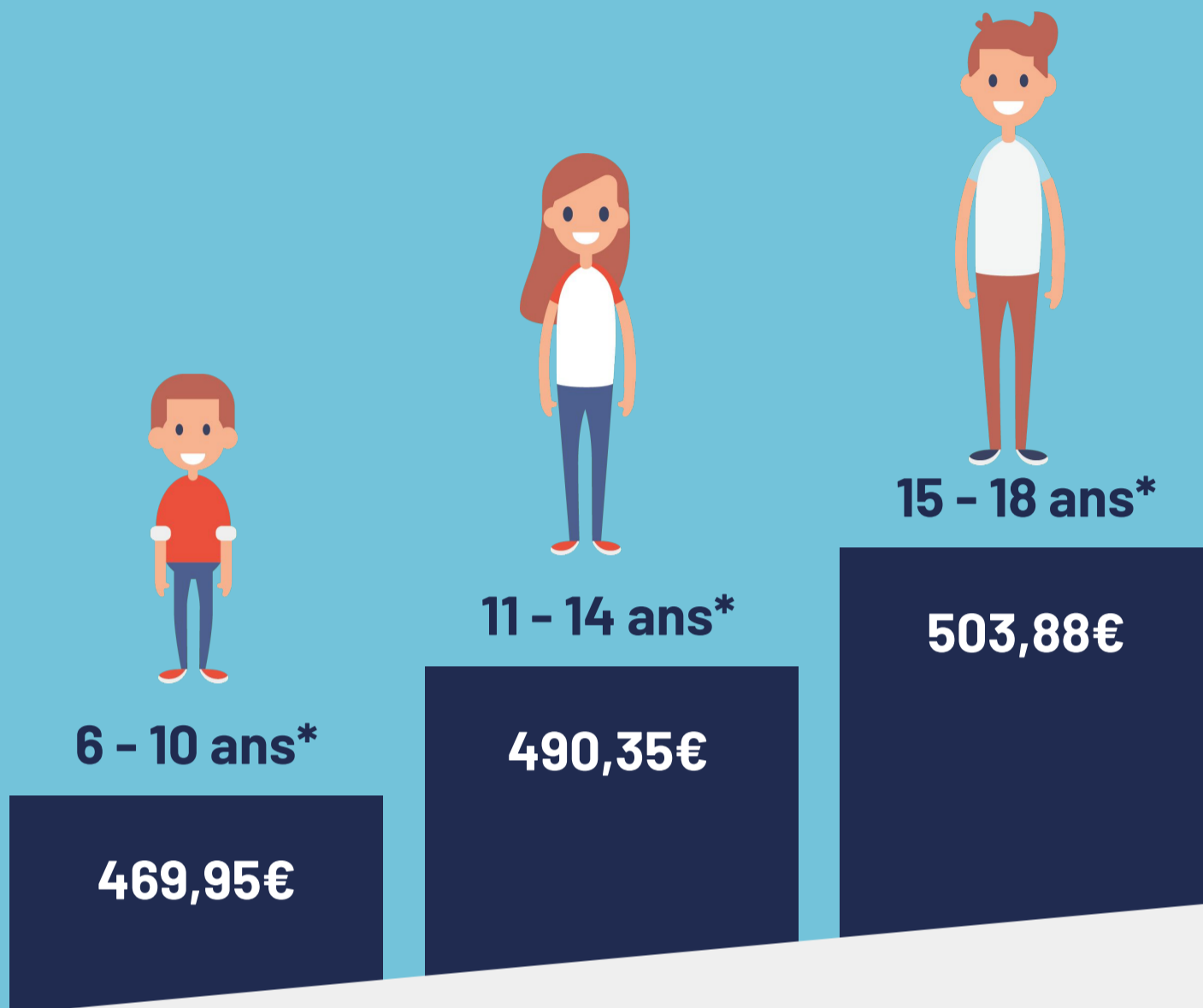


ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE : COMBIEN ALLEZ-VOUS PERCEVOIR EN 2020

Près de 3 millions de familles concernées



PLAFONDS EN VIGUEUR

POUR L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE 2020,
LES REVENUS PRIS EN COMPTE SONT CEUX DE L'ANNÉE 2018



1 enfant à charge

25 093€*

2 enfants à charge

30 884€*

3 enfants à charge

36 675€*

Par enfant supplémentaire : 5 791€

Date de versement : **Mardi 18 Août 2020**

* Si vous dépassez légèrement les plafonds, une allocation réduite appelée « allocation différentielle » peut être versée.

** Source CNAF pour l'ensemble des montants et plafonds cités

Pour savoir à quel montant vous êtes éligible, rendez-vous sur :

<https://www.aide-sociale.fr/allocation-rentree-scolaire-prime/>

Aide-sociale.fr
DROITS - DÉMARCHES - CONSO